

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-quatre septembre deux mille dix-huit à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Alain ROUSSEAU, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Marc GUYON, Jacky BETHUS, Annie LE BIAVANT, Daniel CAILLAUD, Karine IRR.

M. Grégory JOLIVET a été élu secrétaire.

Service des Affaires financières

DÉLIBÉRATION N° 2018_060 DU 24/09/2018

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 / 2018

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2018_026 en date du 9 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours pour le budget principal ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU – Conseiller municipal délégué aux affaires financières

EXPOSÉ

Par délibération n°2018_026 du 9 avril 2018, le Conseil municipal a adopté le Budget principal 2018 de la Commune. Après avoir décidé de reprendre les résultats de clôture 2017 du Budget annexe de l'assainissement, conformément au principe général de maintien dans le budget principal des résultats des budgets annexes clos, il est proposé au Conseil municipal d'inscrire par décision modificative n°1 au Budget principal 2018 :

- La reprise des résultats de clôture du budget annexe de l'assainissement vu précédemment, dans le cadre des modalités de transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts au 1^{er} janvier 2018 :
 - 4 888 014,50 € en diminution du solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement au compte 001,
 - 100 018,20 € en annulation des crédits ouverts au BP 2018 en restes à réaliser / travaux de réseaux / assainissement au compte 2315,
 - 3 226 998,29 € de résultat de fonctionnement reporté en recettes au compte 002 ;
- Une ouverture de crédits de 126 998,29 € en dépenses sur le compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs, afin d'annuler quelques participations d'assainissement émises fin 2017, mais dont le fait générateur est ultérieur au 1^{er} janvier 2018, après le transfert de compétence ;
- L'annulation du recours à l'emprunt inscrit en couverture du résultat antérieur au Budget 2018, en recettes du compte 1641, pour un montant de 2 262 040,79 € ;
- Une enveloppe de 97 691,91 € en dépenses au compte 10226 – Taxes d'aménagement, afin de régulariser des restitutions et/ou dégrèvements de taxe que l'Etat avait déjà versée à la Commune ;

- Un glissement de 125 000 € des crédits de paiements 2019 sur 2018, sur l'opération d'aménagement 8271 – Les Salais/Prêles (sans modifier l'autorisation de programme) ;
- Un complément d'équipement de 3 300 €, sur l'opération 430 – Ecole primaire de la Plage, afin de pouvoir y installer un nouveau tableau numérique ;
- Le remboursement par anticipation de 5 500 000 € de capital restant-dû, en dépenses au compte 1641 – Emprunts en euros et l'ouverture d'une enveloppe de 100 000 € en dépenses du compte 627 – Services bancaires et assimilés, afin de couvrir les éventuels frais de remboursement anticipé.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
Par 22 voix POUR, 3 Voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- DÉCIDE d'ajuster le Budget principal 2018 par décision modificative n°1, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - DM 1 / 2018		SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ligne de gestion	Désignation	Baisse (-)	Hausse	Baisse (-)	Hausse	Baisse (-)	Hausse	Baisse (-)	Hausse
FIN 002	Résultat de fonctionnement reporté				3 226 998,29 €				
FIN 001	Solde d'exécution d'investissement reporté					-4 888 014,50 €			
ASS 2315	Transfert des restes à réaliser / travaux 2017					-100 018,20 €			
FIN 627	Services bancaires et assimilés		100 000,00 €						
FIN 673	Annulation de titres / exercices antérieurs		126 998,29 €						
URB 10226	Reversements de taxes d'urbanisme						97 691,91 €		
URB 238 8271	Avance / opération d'aménagement Salais						125 000,00 €		
INF 2183 430	Matériel informatique école primaire Plage						3 300,00 €		
FIN 1641	Recours à l'emprunt							-2 262 040,79 €	
FIN 1641	Remboursement anticipé de capital/emprunts						5 500 000,00 €		
FIN 023 / FIN 021	Ajustement du prélèvement pour équilibre		3 000 000,00 €						3 000 000,00 €
SOUS-TOTAUX PAR SECTION FONC. / INVEST.		0,00 €	3 226 998,29 €	0,00 €	3 226 998,29 €	-4 988 032,70 €	5 725 991,91 €	-2 262 040,79 €	3 000 000,00 €
CONTROLE EQUILIBRE DE CHAQUE SECTION		3 226 998,29 €		3 226 998,29 €		737 959,21 €		737 959,21 €	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 25 septembre 2018

Le Maire,

André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.